



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (V.A.E)

Vous **souhaitez évoluer** dans votre carrière ?

Vous réfléchissez à **obtenir la reconnaissance**
par une certification professionnelle ?



PRÉ-REQUIS

Toute personne demandant la validation des acquis de son expérience et justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée.



OBJECTIFS

- Répondre à un besoin de reconnaissance personnelle
- Se repositionner sur le marché de l'emploi
- Concrétiser un projet de création d'entreprise
- Répondre aux exigences du règlement d'un concours ou des conditions spécifiques de recrutement
- Obtenir un allègement de parcours de formation

La VAE peut vous permettre de valoriser votre savoir-faire en faisant reconnaître vos acquis et vos compétences par l'obtention d'une certification.



DÉBOUCHÉS ET SUITE DE PARCOURS

- Créer une entreprise
- Accéder à une formation supérieure
- Evoluer professionnellement
- Passer un concours

Equivalences et passerelles en fonction de la certification visée. Nous consulter



TARIF

2 290 € nets de taxes

pour les accompagnements
diplômes éducation nationale,
titres professionnels, CQP, TFP
(hors frais de jury)

2 840 € nets de taxes

pour les accompagnements
titres CMA France (frais de jury
inclus)

La VAE peut être financée par :

- CPF
- Plan de développement des compétences de l'entreprise
- France Travail
- OPCO



DURÉE

24 heures minimum

Conformément au décret
du 28 décembre 2023,
le congé VAE ne peut
excéder 48 heures.



PUBLIC

Chef d'entreprise
Conjoint collaborateur
Salarié
Demandeurs d'emploi
Profession libérale



MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Avant :

- Dépôt de sa candidature sur le site FRANCE VAE <https://vae.gouv.fr/>
- Une présentation de la procédure VAE
- Une analyse approfondie de vos besoins et de votre parcours
- Des conseils pour monter votre demande de financement

Pendant :

- Etude de faisabilité et demande de recevabilité auprès du certificateur
- Un accompagnement individuel et personnalisé de 24 h à 48 h maximum
- Une écoute et un regard neutre pour vous aider à prendre du recul et expliciter votre expérience
- Un architecte accompagnateur de parcours VAE présent à vos côtés, pour vous aider à mener votre réflexion et vos démarches.
- Préparation au passage devant le jury.
- Entretien post jury



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les rendez-vous sont proposés en présentiel avec la possibilité d'organiser certains rendez-vous en distanciel à chaque étape de la VAE.

Au cours de l'accompagnement

Evaluation du niveau de réalisation des différentes phases et objectifs de la VAE

En fin d'accompagnement, passage devant le jury qui se prononce sur :

- La non attribution de la certification
- La validation totale de la certification
- La validation partielle pour uniquement certains blocs de compétences



LES + DE LA FORMATION

- Des Architectes Accompagnateurs de parcours VAE formés et habilités par France VAE
- Un réseau d'experts, de partenaires et d'entreprises



CONTENU ET PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

ETAPE 1 : Etude de faisabilité

ETAPE 2 :

- Rédaction du dossier de demande de recevabilité avec la description des différentes activités du candidat
- Appropriation des outils de la VAE
- Assistance à l'analyse du parcours et des expériences à valoriser dans la démarche de VAE
- Appui à la formalisation du dossier de preuves (livret 2)

ETAPE 3 : Préparation à la mise en situation professionnelle et à l'entretien avec le jury

ETAPE 4 : Jury

ETAPE 5 : Entretien post jury pour optimiser les suites de parcours

* CMA Pays de la Loire est référencée en tant qu'Architecte Accompagnateur de Parcours VAE sur des titres et diplômes de niveaux 3 à 5.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Accompagnement possible tout au long de l'année



ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'un handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.



cma-formation-paysdelaloire.fr/accessibilite-handicap

CONTACTEZ-NOUS !

Prendre contact avec l'architecte accompagnateur de votre département soit par l'adresse mail ou le formulaire contact via le lien :

<https://cma-formation-paysdelaloire.fr/validation-des-acquis-de-lexpérience-vae-formulaire>



Contactez votre conseiller
ou le **3006**
Appel gratuit

vae@cma-paysdelaloire.fr

artisanatpaysdelaloire.fr

